

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2023](#)

Modalités de calcul du budget mobilité

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant plusieurs aspects pratiques de l'instauration d'un budget mobilité.

La loi du 25 novembre 2021 organisant le verdissement fiscal et social de la mobilité a modifié le système du budget mobilité sur plusieurs points, afin de le simplifier et de le rendre plus attractif.

Dorénavant, c'est tout le budget mobilité qui doit être mis à disposition du travailleur salarié sur le compte mobilité, et non plus uniquement le budget mobilité après déduction des frais liés au financement d'une voiture de société (pilier 1).

Le projet d'arrêté royal a pour objet de déterminer les formules selon lesquelles le montant des dépenses dans le pilier 1 et le montant du budget mobilité lui-même, devront être calculés sur la base des frais réels, ou pourront être calculés sur la base de valeurs forfaitaires. Cela permettra de réaliser une importante simplification administrative pour les utilisateurs du budget mobilité.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be